

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **VENDREDI 5 JUIN 2026 à 19h00**

Le vendredi 5 juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

ONIMUS Roland, PILOT Jean-Marc, LUTHRINGER Martine, REMY Pierre, DABRY Anne, GODINAT Daniel, CENDROWSKI Pierrette, LINDECKER Jean-Luc, CAMPELLO Hervé, DENIS Marguerite, CLADEN Eric, SALTZMANN Thierry, MANA Kamel, SCHOENECKER Christine, GERBER Nathalie, SMUTEK Charline, TOUSSAINT Anne

Membres absents excusés :

SCHIFF Michel procuration à CAMPELLO Hervé
PRAT Gwendoline procuration à SMUTEK Charline

Vanessa MEYER et Virginie GRANDPIERRE sont présentes.

Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 3 juin 2026.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 9 avril 2026
3. Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs dans le département du Haut-Rhin
4. Informations sur les actes passés en application des délégations données au Maire
5. Plan Prévisionnel des Travaux
6. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
7. Affectation du produit des concessions de cimetière au budget principal de la commune
8. Déclassement des documents de la Médiathèque
9. Convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur voirie dans la commune de Bantzenheim
10. Approbation de l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »
11. Versement d'une subvention à l'association foncière de Bantzenheim dans le cadre des travaux de réfection des chemins ruraux
12. Versement d'une subvention à la section danse du collège Théodore Monod
13. Informations communiquées par les Adjoints
14. Divers

POINT N° 1 Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2 Approbation du procès-verbal du 9 avril 2026
--

M. le Maire informe que le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 a été distribué à tous les membres.

M. Thierry SALTZMANN signale une erreur de transcription de chiffres au point 8. Le résultat dans l'investissement est noté - 362 062,68 € au lieu de - 362 062,41 €. Et pour le point 42, on indique le nombre de personnes présentes à la Grange aux Bécanes de : 4 à 500. Il s'agirait plutôt de 400 à 500.

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 9 avril 2026.

POINT N° 3
Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs dans le département du Haut-Rhin

M. Roland ONIMUS, Maire, indique que par arrêté du 30 avril 2026 relatif au mode de scrutin et au nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à désigner ou à élire en vue de l'élection des sénateurs dans le département du Haut-Rhin, le Préfet du Haut-Rhin a demandé la convocation des conseils municipaux du département du Haut-Rhin le vendredi 5 juin 2026, pour désigner les délégués et leurs suppléants chargés d'élire les sénateurs.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, le mode de scrutin est le suivant : les communes élisent simultanément leurs délégués et suppléants sur une même liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes de candidats doivent être paritaires. Ces listes peuvent être incomplètes. Elles doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le nombre de délégués et de suppléants à élire est fixé à 8 à Bantzenheim (5 délégués titulaires et 3 suppléants).

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret. L'arrêté stipule que les résultats doivent être transmis à la préfecture avant 21 heures.

Le bureau électoral est formé du maire ou son représentant, des deux membres du conseil municipal les plus âgés (Mme CENDROWSKI Pierrette et M. LINDECKER Jean-Luc) et des deux membres les plus jeunes (Mmes SMUTEK Charline et GERBER Nathalie) présents à l'ouverture du scrutin.

La présidence est assurée par M. Roland ONIMUS, Maire.

Le secrétariat est assuré par M. Thierry SALTZMANN.

Avant l'ouverture du scrutin, M. Roland ONIMUS précise qu'une liste a été déposée.

Il précise également que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

M. Roland ONIMUS, président du bureau, déclare le scrutin ouvert.

A l'issue du vote, M. Roland ONIMUS déclare le scrutin clos.

Les membres du bureau électoral procèdent au dépouillement.

Ensuite, M. Roland ONIMUS, président du bureau, proclame les résultats :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 19
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau : 0
- e) Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 19

NOM DE LA LISTE <i>(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)</i>	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
Notre Projet, Notre Commune, Bantzenheim	19	5	3

M. ONIMUS Roland, président du bureau, annonce le nom des élus :

Délégués titulaires :

Monsieur	ONIMUS	Roland
Madame	LUTHRINGER	Martine
Monsieur	PILOT	Jean-Marc
Madame	DABRY	Anne
Monsieur	REMY	Pierre
Madame	DENIS	Marguerite
Monsieur	GODINAT	Daniel
Madame	GERBER	Nathalie

Les membres du bureau de vote signent ensuite le procès-verbal. M. ONIMUS Roland, Maire, clôt ce point à 19h10.

POINT N° 4 Informations sur les actes passés en application des délégations données au Maire

M. Roland ONIMUS, Maire, informe sur les :

- **Marché public**

Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la RD468, Rue de Bâle, portant la dépense initiale de 88 650 € à un montant total de 176 166 €.

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Me Michèle BARTH	24	421/126	04 a 21 ca	11 A rue de Gontaud
	24	424/126	04 a 22 ca	11 A rue de Gontaud
Me Richard MAYEUR	6	235/120	09 a 13 ca	Rue de l'Est
Me Frédéric HASSLER	5	461/30	04 a 40 ca	Rue de Rumersheim
Me Frédéric HASSLER	5	457/30	05 a 62 ca	Rue de Rumersheim

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 5
Plan Prévisionnel des Travaux (PPI)

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, présente le Plan Prévisionnel des Travaux que tous les membres ont eu en copie. Ce PPI a été fait il y a environ 3 ans et n'a pas été renouvelé. A partir de ce plan, il y a lieu de classer, par ordre de priorité, les travaux les plus urgents.

Lors de la réunion de la commission des travaux, le réaménagement du parc, qui a déjà fait l'objet d'études lors du dernier mandat, est apparu comme prioritaire, le parc de jeux actuel n'étant plus d'actualité.

La liste propose beaucoup de travaux, certains très urgents, d'autres moins. Des réalisations ont déjà eu lieu comme : la cour de l'école, la réhabilitation de la bibliothèque, l'implantation des caméras vidéo qui est bien avancée.

Le but de cette discussion est un reclassement, sachant que les plus gros chantiers, tel la rue de Bâle, vont perdurer sur 2027 et 2028, avec une tranche optionnelle sur 2029 (partie après le rond-point en allant sur Ottmarsheim).

Les réparations de toiture pour les pompiers sont également importantes, car depuis quelques années les « rustines » faites n'empêchent pas les problèmes d'infiltration de perdurer. Cet important projet comprend une réfection totale de la toiture avec une isolation et est proposé en 2^e position.

Sur cette liste figurent également :

- Le réseau de chauffage au miscanthus pour lequel une étude a été faite, sans prise de décision ;
- La rue de la Verdure avec un enfouissement de toutes les lignes (réseaux secs) et une réfection totale dans le même principe que pour la rue de Bâle ;
- La toiture de l'annexe du complexe sportif fait partie des petits chantiers qui peuvent être calés à part ;
- La réhabilitation de la salle des fêtes qui sera un gros chantier prioritaire (le rez-de-chaussée ne comprend pas d'accès handicapés alors qu'il est réalisable) ;
- La réhabilitation de la maison des douanes, achetée sous l'ancienne mandature, avec la volonté de refaire tous les logements ;
- La sécurisation de deux rues, dont le lancement est en cours et déjà vu avec la CEA ;
- La sécurisation de la rue du Général de Gaulle, avec un feu intelligent et une zone 30 ;
- L'extension des ateliers communaux, discutée avec l'ADAUHR, plus compliquée dont le lancement des études et la réalisation peuvent prendre plus d'un an ;
- La réfection des chemins ruraux ;
- La cuisine au niveau de la mairie, qui est un petit cagibi ne permettant au personnel que de prendre un repas à tour de rôle ;
- Les marches de l'église, qui se désolidarisent totalement et rendent la sortie périlleuse, demandent l'intervention des services techniques dans un premier temps pour stabiliser et sécuriser le tout, avant la réfection complète qui nécessitera plus de temps.

Il vous est donc proposé de mettre en priorité : le réaménagement du parc, la toiture des pompiers, les marches de l'église et le bâtiment des douanes.

M. Jean-Marc PILOT ajoute deux logements appartenant à la commune où sont prévus de gros travaux avec isolation extérieure, remplacement d'huissières, nécessitant une étude dans les prochains temps.

M. Jean-Marc PILOT explique que la philosophie, déjà ancienne, de la commune est de prévoir ce genre d'opération pour de l'investissement et pouvoir proposer aux jeunes du village des appartements en location à portée de leurs possibilités. L'ADAUHR a été missionnée pour une étude portant sur environ 4 appartements (sans doute T2 et T3).

M. Hervé CAMPELLO dit en avoir déjà parlé à un conseiller technique lors d'un travail sur le PPI ; l'ancienne mandature s'était engagée à réhabiliter le local des arboriculteurs. M. le Maire était passé le voir et lui a indiqué qu'il était possible de réhabiliter ce bâtiment. Il souhaiterait à présent que ce soit notifié quelque part.

M. le Maire précise qu'à ce jour rien n'est prévu sur ce bâtiment, il était question à un moment de le détruire, mais la municipalité s'y est opposée. Le bâtiment sert actuellement au stockage et au marché aux puces pour l'arboriculture. Mais tant qu'aucun projet réel n'existe, aucune intervention ne sera possible sur ce bâtiment.

M. Hervé CAMPELLO rappelle que M. le Maire avait parlé d'une remise aux normes.

M. le Maire répond qu'une visite sur place avait eu lieu avec M. Frédéric BRENDER. A l'étage, sous la toiture, aucune fuite n'avait été constatée. L'intervention d'une entreprise d'électricité avait été demandée pour remettre l'éclairage sur le bon bâtiment. Au niveau de la cuisine, une mise aux normes électrique avait été faite également. Les arboriculteurs peuvent être rassurés : il n'est pas prévu de toucher à ce bâtiment.

M. Jean-Marc PILOT demande s'il est prévu de mettre ce projet sur la liste des travaux ?

M. le Maire souhaite avoir la confirmation que le local sert uniquement de stockage ?

M. Hervé CAMPELLO fait savoir qu'il y a des cours d'arboriculture, de greffage, des réalisations de jus et du stockage. Le chauffage étant arrêté en hiver dans le local, les cours se font dans le cercle associatif.

M. Jean-Marc PILOT prend la parole pour signaler que ce qui est important concerne la partie électrique. Si le tableau a été changé avec mise aux normes actuelles, il n'y a pas lieu de faire quoi que ce soit.

Mme Charline SMUTEK revient sur le réaménagement du parc et aimerait connaître la durée exacte des travaux ? Sur la liste, elle va de septembre à décembre. S'agit-il des travaux ou de l'étude ?

M. Jean-Marc PILOT répond que la durée concerne les travaux prévus il y a quelques années et donc plus d'actualité. Il faut donc recommencer, sans toutefois partir de zéro, avec un temps de préparation, de consultations et autres détails administratifs en comptant 3 à 4 mois de travaux. Selon les mises en place, cela demandera éventuellement un délai supplémentaire. Ce problème concerne de nombreux chantiers actuellement, avec un matériel provenant peut-être d'Ukraine ou passant par le détroit d'Ormouz dont la durée d'acheminement sera plus longue avec des prix doublés pour certains. Avancer des délais sans avoir défini le projet en général n'est pas possible.

Mme Charline SMUTEK demande si une commission spéciale travaillera sur le réaménagement de ce parc ?

M. Jean-Marc PILOT explique que la commission des travaux fait des propositions et c'est le conseil municipal qui décide. La dernière fois, le débat a eu lieu en conseil municipal mais il y a eu beaucoup d'incompréhensions.

S'il était décidé de lancer l'étude en septembre, elle sera discutée en commission des travaux, mais ce n'est pas au sein de celle-ci qu'une décision pourra être prise, mais au conseil municipal. Le but étant de trouver un terrain d'entente pour aller dans le même sens et ne pas revenir en dernière minute sur les décisions prises pouvant bloquer le projet. La commission des travaux a pour vocation de débayer le terrain, c'est à dire examiner toutes les propositions et retenir celles qui sont cohérentes pour pouvoir valider le projet en conseil municipal.

M. Eric CLADEN : qu'entend-on par projet déjà bien avancé ? Cela veut-il dire que nous sommes à la moitié du projet ?

M. Jean-Marc PILOT entend par là que des études ont été faites en amont. On gagnera un peu de temps par rapport à cela mais le projet en lui-même est à revoir, surtout la partie jeux d'eau. Il va falloir réfléchir comment faire car peu d'entreprises proposent ce type d'aménagement.

M. Daniel GODINAT suppose que la commune est maître d'ouvrage ?

M. Jean-Marc PILOT précise que la commune est plus ou moins maître d'ouvrage. Elle ne l'est pas totalement car les travaux ne seront pas entièrement faits en régie. D'autres entreprises vont intervenir selon les compétences requises. Il y a encore des réflexions à mener quant à une éventuelle fermeture du parc pour le sécuriser. Mais il faut placer les bases, lister les coûts et vérifier la faisabilité.

M. Pierre REMY ajoute que le projet avait été préparé par les services techniques, il avait été largement amendé un moment donné par les observations du conseil municipal. En fait, il est déjà bien avancé même si d'autres idées peuvent encore être prises en compte.

M. Jean-Marc PILOT rajoute que même le conseil des enfants avait participé à un travail de préparation concernant les jeux à choisir. Ils avaient opté, de manière très judicieuse, pour des structures aérées permettant d'être visibles à tout moment, ceci pour éviter toute bêtise propice à être commise dans d'autres plus fermées.

M. Pierre REMY précise que la présentation du PPI au niveau financier n'a fait part d'aucune observation, les projets devraient pouvoir aboutir.

M. Jean-Marc PILOT propose de classer ces travaux par ordre prioritaire.

Mme Christine SCHOENECKER revient sur le point financier qui permettrait aux projets d'aboutir ou non. Cela veut-il dire qu'à un moment donné, le budget sera amené à évoluer par rapport au prévisionnel ?

M. Jean-Marc PILOT fait savoir que tout dépend des réalisations par année. Tous les chantiers ne pourront pas être entrepris, notamment celui pour la chaudière miscanthus qui sera plus important que celui de la rue de Bâle.

M. Thierry SALTZMANN souhaiterait avoir un aperçu de la capacité de financement disponible au regard des projets qui sont déjà engagés, permettant une évaluation plus précise.

M. Jean-Marc PILOT rend attentif aux subventions attendues pour diminuer le coût mais dont les pourcentages ne sont pas connus au départ. Au départ, les calculs sont faits hors subventions.

M. Kamel MANA suppose que si les chiffres sont hors subventions, il est éventuellement possible de rajouter des projets ?

M. Jean-Marc PILOT explique qu'il faut savoir qu'au cours d'un chantier, il y a toujours des surprises, mais portant surtout sur des avenants positifs. Certains chantiers en cours demandent quelquefois un aménagement supplémentaire qui évitera des dépenses inutiles par la suite. Comme exemple, l'éventuelle mise en place d'un panneau lumineux (identique à celui devant la mairie) au carrefour de la rue de Bâle. En prévision de cette installation, un prolongement avec enfouissement de gaines a été demandé à l'entreprise. Une anticipation de ce genre permet des économies substantielles évitant ainsi d'ouvrir à nouveau la route.

POINT N° 6 Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

M. Pierre REMY, adjoint au Maire, explique que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissionnaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

Il y a lieu, pour les communes de moins de 2 000 habitants, de proposer 24 personnes. Le Maire est membre de droit.

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- Être âgé de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne ;
- Jouir de ses droits civils ;
- Être inscrit au rôle des impositions directes locales dans la commune ;
- Être familiarisé avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est proposé d'établir la liste des commissaires pressentis pour siéger à la CCID comme suit : (l'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques).

1. M. PILOT Jean-Marc
2. Mme LUTHRINGER Martine
3. M. REMY Pierre
4. M. GODINAT Daniel
5. Mme CENDROWSKI Pierrette
6. M. LINDECKER Jean-Luc
7. M. CAMPELLO Hervé
8. Mme DENIS Marguerite
9. M. CLADEN Eric
10. M. SALTZMANN Thierry
11. M. SCHIFF Michel
12. M. MANA Kamel
13. Mme TOUSSAINT Anne
14. Mme SCHOENECKER Christine
15. Mme GERBER Nathalie
16. Mme SMUTEK Charline
17. M. HAUMONTE Gaëtan
18. Mme HELM-KUPPEK Erika
19. Mme GODINAT Alice
20. M. RUBIERO Bruno
21. Mme CHOLLEY Danièle
22. M. DUCHAMP Roland

- 23. M. HIGY Florian
- 24. M. HUSSON Christian

Les personnes seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

M. Kamel MANA souhaite savoir en quoi cela consiste.

M. Pierre REMY annonce que la commission se réunit une fois par an pour passer en revue toutes les nouvelles constructions qui ont eu lieu sur la commune, en présence d'un agent des Finances publiques, pour nous guider dans ce travail. L'évaluation des taxes foncières se fait en fonction de la surface des bâtiments et la catégorie dans laquelle ils sont classés. Le classement va de 1 (maison exceptionnelle) à 8 (ruine), sachant qu'une maison neuve est en principe classée en catégorie 4 ou 5, les maisons anciennes en catégorie 6 ou 7. Ce sont les éléments de confort qui déterminent la catégorisation.

Mme Anne DABRY précise que lors de la dernière commission chaque membre a reçu les tableaux directement de la DGFIP. Après consultation, il est possible de donner son avis sur la cohérence des catégorisations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation :

- propose pour siéger à la CCID, la liste des commissaires détaillée ci-dessus ;
- charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

POINT N° 7
Affectation du produit des concessions de cimetière au budget principal de la commune

M. Pierre REMY, adjoint au Maire, informe que depuis le 1^{er} décembre 2000, l'intégralité du produit des concessions de cimetière est versée au budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il rappelle toutefois que les dépenses liées à l'entretien, à l'aménagement et à la gestion du cimetière communal sont supportées exclusivement par le budget principal de la commune.

Considérant qu'il convient d'assurer une cohérence entre les recettes perçues et les charges supportées au titre du service public du cimetière ;

Considérant que le produit des concessions de cimetière a vocation à contribuer au financement des dépenses d'entretien et de gestion du cimetière communal ;

M. Thierry SALTZMANN s'enquiert de la provenance des recettes qui alimentent le budget du CCAS. Le compte sera-t-il négatif si aucun versement n'est fait ?

M. Pierre REMY répond que les recettes proviennent du renouvellement des concessions du cimetière. Les 36 000 € correspondent aux sommes versées depuis 2000. Les 36 000 € resteront disponibles sur ce compte qui pourra être réalimenté en cas de besoin par le budget principal.

M. Pierre REMY informe qu'en 2000 il avait été décidé que l'intégralité des revenus issus des renouvellements de concessions soit versée sur le compte du CCAS.

M. le Maire déclare que beaucoup de collectivités fonctionnaient à l'identique, mais plus souvent avec 1/3 pour le budget de la commune et 2/3 pour le CCAS. Une délibération prise en 2000 par le conseil municipal de Bantzenheim avait acté que l'intégralité des revenus émanant du renouvellement des concessions serait versée sur le compte du CCAS. La trésorerie nous a fait observer que ce budget était illogique et méritait d'être revu.

Mme Marguerite DENIS aimerait savoir comment fonctionnent les concessions du village.

M. Pierre REMY explique qu'il s'agit d'un tarif fixé par le conseil municipal, selon la taille de la tombe et la durée de la concession (15 ou 30 ans) et qui a été adopté récemment pour le budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de mettre fin au versement du produit des concessions de cimetière au budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;**
- **décide que l'intégralité du produit des concessions de cimetière sera désormais affectée au budget principal de la commune à compter du 1er septembre 2026 ;**
- **autorise M. le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 8 Déclassement des documents de la Médiathèque
--

Mme Anne DABRY, adjointe au Maire, informe que certains documents de la Médiathèque municipale présentent un état physique dégradé ou un contenu qui ne correspond plus aux orientations définies par la Politique documentaire de l'établissement.

Considérant qu'il convient de procéder régulièrement au retrait de ces documents des collections afin de garantir la qualité, l'attractivité et la pertinence de l'offre documentaire proposée au public ;

Considérant que cette opération de désherbage constitue une pratique courante de gestion des collections des bibliothèques et médiathèques ;

M. Eric CLADEN s'interroge sur le devenir de ces documents ?

Mme Anne DABRY fait savoir que la médiathèque donne ces documents à AMMAELLA qui est une association spécialisée qui fait le tri. Une partie des recettes des livres revendus revient à la commune.

M. Jean-Marc PILOT indique que suite à la rénovation de la médiathèque faite avec la Bibliothèque d'Alsace, cette dernière a fixé le nombre d'ouvrages par habitant. Bantzenheim avait un volume 3 x supérieur et il a fallu aérer un peu avec une convention à l'appui puisqu'il s'agit d'argent public.

Mme Pierrette CENDROWSKI reconnaît, pour la fréquenter de manière assidue, que la médiathèque dispose d'ouvrages très intéressants. L'équipe est aussi très accueillante.

Mme Anne DABRY exprime qu'en dehors des rayons, il y a aussi des livres en stock, avec des ouvrages qui ne sont plus demandés ; étant liés au réseau de la Bibliothèque d'Alsace certains documents peuvent être redemandés par ailleurs.

M. Jean-Marc PILOT ajoute que lors de la rénovation, la Bibliothèque d'Alsace a pointé à plusieurs reprises sur le trop grand nombre de livres. On pense que c'est le rôle d'une bibliothèque, mais il faut surtout qu'elle possède des livres qui collent à la réalité. Beaucoup d'ouvrages n'étaient plus d'actualité.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise le déclassement des documents dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la Politique documentaire de la Médiathèque de Bantzenheim ;**
- **précise que la liste des documents concernés sera établie chaque année et conservée par la Mairie ;**
- **précise que chaque document déclassé portera un tampon indiquant qu'il n'appartient plus aux collections de la Médiathèque ;**
- **autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 9
Convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation
d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
sur voirie dans la commune de Bantzenheim

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe qu'une convention-cadre a été conclue entre m2A et IZIVIA IMPACT le 26/02/2024 afin de déployer sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Cette convention-cadre est précisée par des conventions d'occupation du domaine public pour le déploiement des bornes sur le domaine public de chaque commune du territoire de l'agglomération mulhousienne. Chaque commune membre reste ainsi compétente pour l'installation des bornes et la gestion de la voirie communale.

La convention, en application des articles L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, a pour objet de déterminer les conditions administratives, techniques et financières par lesquelles la commune de BANTZENHEIM autorise IZIVIA IMPACT à occuper des emplacements de stationnement en vue d'installer et d'exploiter des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (ci-après "IRVE"). Cette convention détermine également les emplacements exacts des bornes, les conditions et délais d'installations, ainsi que les modalités de versement des redevances.

Sur le territoire de la commune de Bantzenheim, les bornes seront implantées : **Rue de l'Est**.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur voirie dans la commune de Bantzenheim.

M. Thierry SALTZMANN a du mal à comprendre le nombre exact de bornes, au nombre de 2 au départ. Dans cette convention, ils parlent de plusieurs types de bornes. Mais selon la rédaction du document, il ignore si un emplacement a plusieurs bornes...

M. Jean-Marc PILOT explique qu'un emplacement a deux types de bornes. Il s'agit d'une étude de marché pouvant être rentable sur certains points, sachant que des abonnements rentrent aussi en ligne de compte. Il y aura une borne de charge très rapide et une un peu moins.

M. Thierry SALTZMANN aimerait encore savoir ce qui est entendu par accessibilité gratuite ?

M. Jean-Marc PILOT indique que l'emplacement est gratuit, seule la charge est payante.

M. Thierry SALTZMANN demande si c'est m2A qui fait le calcul ?

M. Jean-Marc PILOT informe qu'il s'agit de contrats par le biais d'un marché que m2A a lancé et c'est IZIVIA qui a été retenu et a établi un contrat. Pour la commune, il y a un droit de place car le domaine public n'est pas gratuit. Il n'y a pas d'entretien pour nous, c'est un service rendu aux habitants avec une petite recette pour la commune.

M. Hervé CAMPELLO souhaite savoir s'il y a un temps de charge ? Les camping-cars vont mobiliser l'emplacement et les voitures qui devront recharger ne pourront pas le faire...

M. Jean-Marc PILOT se montre plutôt optimiste quant à la possibilité pour chacun de recharger son véhicule. La borne sera installée et nous verrons bien comment cela fonctionne. Certaines sont installées depuis très longtemps sans que cela n'ait posé le moindre problème. Selon certains opérateurs, un stationnement prolongé peut entraîner des pénalités ; la charge sera faite en continu mais le prix risque de doubler ou tripler ce qui sera très dissuasif.

Mme Anne DABRY explique que le risque qu'un propriétaire du quartier place sa voiture en mode ventouse en se disant qu'il la reprendra le lendemain matin relèverait du même mode opératoire qu'un propriétaire de camping-car figé sur cette place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation :

- **approuve la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur voirie dans la commune de Bantzenheim ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

POINT N° 10
Approbation de l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que la plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte à d'autres acheteurs alsaciens soumis au Code de la commande publique en 2013.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics.

La dématérialisation des marchés publics est une obligation légale depuis octobre 2018, mais constitue également un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, plus de 600 entités utilisent la plateforme Alsace Marchés Publics. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics.
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des entités publiques et privées.
- Partager les expériences entre acheteurs membres.
- Bénéficier d'un accompagnement à son utilisation.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

Une charte d'utilisation ainsi qu'une convention d'adhésion définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme.

M. Jean-Marc PILOT laisse le soin à M. Thierry Saltzmann de s'exprimer pour des informations plus détaillées. Il ajoute toutefois qu'il est proposé de renouveler cette adhésion.

M. Thierry SALTZMANN développe en ajoutant que cette plate-forme est utilisée pour la consultation des marchés. Les entreprises passent par ce type de plates-formes pour répondre aux différentes consultations avec la possibilité de poser des questions. Ces plates-formes offrent une multitude de possibilités, avec traçabilité. L'Eurométropole, la ville de Mulhouse et m2A l'utilisent. Elles sont gratuites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit ;**
- **autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion ;**
- **autorise M. le Maire à signer la charte d'utilisation.**

POINT N° 11
Versement d'une subvention à l'association foncière de Bantzenheim dans le cadre des travaux de réfection des chemins ruraux

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que M. le Président de l'association a transmis une demande de subvention relative à des travaux d'entretien des chemins ruraux.

Il est proposé de verser une subvention dans le cadre de ces travaux d'entretien.

M. Daniel GODINAT expose que l'AF gère 47 km de chemins ruraux. L'association perçoit entre 5 200 et 5 500 € de recettes grâce aux cotisations annuelles. Avec toutes les charges à déduire, il reste un peu moins de 3 000 € par an. Actuellement, un chemin de 600 m coûte environ 10 000 € pour une remise en état « moyenne ». Combien de temps faudrait-il pour la réfection de 47 km de chemins sur les bases de ces recettes ? Certains chemins n'ont pas vu de réfection depuis la période d'avant le remembrement et avec l'hiver passé leur état s'empire. Des chemins qui servent de voies de contournement pendant les travaux ont également été repris. Pour éviter que des gens restent coincés et l'émergence de « voies bis », il serait souhaitable de pouvoir faire une grosse ceinture de chemins carrossables.

M. Eric CLADEN demande si 30 000 € vont suffir à faire cette grosse ceinture de chemins carrossables ?

M. Daniel GODINAT dit que cette somme devrait permettre de remettre quelques chemins en état acceptable. Certains travaux ont déjà pu être effectués cet hiver avec une pelle de 20 T qui a décaissé les bords des chemins, poussé la terre dans les champs ou chargé pour l'évacuer. Il faut décaisser les chemins et ramener du tout-venant ce qui engendre rapidement beaucoup de frais pour des petites distances.

M. Eric CLADEN demande si ces travaux sont faits en régie.

M. Daniel GODINAT fait savoir qu'un entrepreneur vient avec une pelle. Du tout-venant est récupéré dans la mesure du possible. Pour de plus grosses distances, il faut un dispositif plus important incluant des camions.

M. Pierre REMY demande si les chemins sont remis au niveau des bornes ?

M. Daniel GODINAT précise qu'un géomètre intervient pour la recherche des bornes qui précède chaque réfection de chemin. Le chemin est remis dans l'axe pour éviter tout souci d'empiètement chez un voisin.

M. Thierry SALTZMANN se demande si l'inventaire de tous les chemins ruraux demandant une intervention a été listé sous forme de tableau et s'il est possible d'y jeter un coup d'œil ?

M. Daniel GODINAT confirme l'existence d'un tableau regroupant les chemins nécessitant des enrobés, ceux pour une réfection plus légère, également 5 à 6 km de chemins en terre battue où un décaissage sur une largeur de 4 m est nécessaire sur une hauteur de 20 à 30 cm, avec une évacuation de la terre à remplacer par du tout-venant. Le tout-venant tout à fait abordable auparavant subit à présent une grosse évolution de prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de verser une subvention de 30 000 euros ;**
- **dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice.**

POINT N° 12
Versement d'une subvention à la section danse du collège Théodore Monod

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par l'équipe de l'option danse du collège Théodore Monod sollicitant le soutien de la commune pour participer au Festival national de danse chorégraphiée qui se déroulera à Albi du 10 au 12 juin 2026.

Il est précisé que l'équipe s'est brillamment illustrée lors du championnat académique en catégorie Excellence et a été sélectionnée pour représenter l'Alsace à cette manifestation nationale. Cette qualification récompense l'engagement, le travail et la passion des élèves investis dans ce projet artistique collectif.

La participation à cet événement constitue une expérience humaine, culturelle et éducative particulièrement enrichissante pour les élèves. Toutefois, le déplacement engendre des frais importants de transport, d'hébergement et de restauration.

Considérant que parmi les élèves sélectionnés figure Mme Eve RICKLING, domiciliée à Bantzenheim ;

Considérant l'intérêt éducatif, culturel et sportif de ce projet pour les jeunes participants ;

Considérant la demande de soutien financier présentée par l'Association Sportive et le Foyer Socio-Éducatif du collège Théodore Monod ;

M. Jean-Marc PILOT communique qu'il s'agit d'une dizaine de personnes. Il précise également que toutes les communes ont été sollicitées. Ces subventions sont destinées à diminuer les frais des participants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation :

- **décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Sportive et au Foyer Socio-Éducatif du collège Théodore Monod afin de contribuer au financement de la participation de l'équipe de l'option danse au Festival national de danse chorégraphiée à Albi ;**
- **précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;**
- **autorise le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent à cette décision.**

POINT N° 13 Informations communiquées par les Adjointes
--

Informations transmises par M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} adjoint au Maire

- **Prof express**

Un abonnement a été pris pour les écoles, allant des classes de CP jusqu'au lycée. Il s'agit d'une aide aux devoirs et d'une base de données pouvant être consultée. Cette option a été prise avec Chalampé. Le bilan présenté fait état de 90 enfants et 57 parents inscrits à l'heure actuelle. Ce dispositif fonctionne plutôt bien et 17 nouvelles inscriptions ont lieu chaque année ce qui représente une augmentation d'environ 20% par an, ce qui en fait un bon investissement, avec de bons retours. Les utilisateurs peuvent accéder à une bibliothèque ou faire appel à un instituteur ou professeur pour les faire progresser dans leurs réflexions et les amener ainsi à trouver les solutions par eux-mêmes. Une adhésion de six ans montre une progression certaine. Il ne faut pas hésiter à en faire la publicité.

M. Jean-Marc PILOT précise que l'information concernant « Prof Express » est communiquée systématiquement sur « Bantzenheim ça bouge », avec un rappel à la rentrée, et donnée au personnel enseignant pour qu'ils en fassent la publicité. Cela fonctionne particulièrement bien au niveau de l'école élémentaire. Il y a lieu de préciser, que pour les utilisateurs, cette plateforme est totalement gratuite puisque la commune prend en charge cet abonnement. La meilleure publicité reste le bouche à oreilles.

- **Inauguration de la cour de l'école élémentaire**

Les deux sénateurs et le député présents à l'inauguration de la cour de l'école ont été assez impressionnés par cette réalisation. Les enfants sont contents, mais ont remonté deux ou trois petites remarques pour des améliorations qui devraient pouvoir se faire prochainement. Les enseignants sont également ravis par cette nouvelle cour.

- **Kermesse d'école**

La kermesse organisée par les parents d'élèves mérite des félicitations pour leur engagement et la belle réussite.

- **Travaux rue de Bâle**

L'avancée des travaux se passe bien. Plusieurs remarques justifiées ont été faites par rapport au manque d'informations. Une partie en incombe aux entreprises qui disposent d'un planning plus précis et doivent prévenir obligatoirement les riverains de la rue en travaux. Sur le site de Bantzenheim, va être créée une partie « travaux rue de Bâle », où seront déposées des informations liées à l'avancée du chantier.

Le problème au niveau de l'enlèvement des ordures ménagères a été réglé. Avec la personne gestionnaire pour m2A de la partie « ordures ménagères », il a été décidé de faire passer les camions dans la rue de Bâle après 16 heures, une fois le chantier libéré.

- **PPI**

L'étude de faisabilité pour le **bâtiment des douanes** et l'**extension des ateliers** a été discutée. Une proposition de l'ADAUHR sera étudiée lundi matin et suite sera donnée pour que l'étude de ces deux chantiers se fasse.

- **Commission travaux**

Elle aura lieu le **18 juin 2026, à 18h30**. Le rendez-vous est fixé au bâtiment des douanes pour en visualiser l'état et discuter de certains travaux.

- **AG Chorale**

Cette association, qui tombait en désuétude, vit une renaissance. Elle fusionne avec Chalampé et révisera dès lors ses statuts. Le nouveau président, Christina HUSSON espère bien intégrer l'année prochaine l'OMSAL et si possible plus tard prévoir une action au niveau de la fête des rues.

M. Éric CLADEN pense se rappeler qu'il avait été question de badges distribués aux riverains de la rue de Bâle.

M. Jean-Marc PILOT signale que des informations ont été distribuées dans les boîtes aux lettres. Pour la communication, l'accès à Internet a été validé mais des opérations bien ponctuelles seront menées. Les petits macarons sont arrivés et pourront être remis aux riverains sur présentation de la carte grise de leurs véhicules.

Mme Pierrette CENDROWSKI signale concernant l'immeuble à côté du 58, face à la route, que rien n'est entretenu. Elle aurait aimé connaître les parties incombant à la commune et celles appartenant au domaine privatif. Les alentours étant envahis par les mauvaises herbes, quelle action pourrait être entreprise ?

M. Jean-Marc PILOT avoue qu'à part demander aux copropriétaires de s'occuper du désherbage, il n'y a pas d'autre alternative. Les limites de cette copropriété sont certainement définies par l'implantation des pavés. La consultation du cadastre nous fournira les renseignements nécessaires. Si la commune devait être impliquée il faudra tout de même attendre que les aménagements paysagers soient terminés. Par contre, le long de la rue de Bâle, des petites bandes enherbées font encore partie du domaine de la commune et il est évident qu'elles seront maintenues en état de propreté. Il faut bien noter que ce genre de problème ne peut pas être traité lors d'une séance de conseil municipal. Il propose une rencontre en dehors de cette séance pour trouver une solution ou des réponses.

Informations transmises par Mme Martine LUTHRINGER, 2^e adjointe au Maire

- **Vidéoprotection**

Les caméras et les coffrets ont été installés au mois de mai. À partir de la semaine prochaine, la fibre sera déployée par la société FullConnect. L'implantation des caméras est faite comme suit :

- 2 caméras sur la caserne des pompiers, une à l'avant et l'autre vers l'ancien terrain de basket ;
- 1 sur la salle des sports ;
- 1 à la salle des fêtes, au dessus de l'escalier ;
- 1 sur le bâtiment communal qui pointe vers l'agence postale + 1 qui donne sur la rue de l'école ;
- 1 sur l'école maternelle ;
- 1 sur la maison du citoyen donnant sur la place ;
- 2 à la mairie.

- **Sécurisation Rue de Battenheim**

M. le Maire et Mme Luthringer ont reçu quelques habitants pour discuter de la problématique posée par les nombreux véhicules et leur vitesse excessive. Un rendez-vous a été proposé sur place un lundi matin à 7h30, le passage étant maximal à cet horaire. Mais contrairement aux prévisions, la matinée s'est révélée assez calme. Un système de comptage de véhicules, avec relevé de vitesse, sera toutefois mis en place à partir de la semaine prochaine pour pouvoir disposer d'éléments factuels.

- **Commission sécurité**

Lors de cette commission réunie le 22 avril, un point a été fait sur les projets en cours, notamment la vidéoprotection et les aménagements de rues.

Mme Nathalie GERBER indique que plusieurs personnes, dont une maman avec sa poussette, lui ont signalé la dangerosité du passage piétons se trouvant au feu rue de Battenheim, car les gens qui viennent de la rue de Strasbourg arrivent très rapidement et tournent sans aucune visibilité.

M. Jean-Marc PILOT signale un problème identique de l'autre côté, en venant de la rue de Battenheim. Pour ceux qui partent du côté des Molènes, s'ils traversent, ils sont vus au dernier moment.

Mme Martine LUTHRINGER annonce que, dans le projet, plusieurs passages piétons sont prévus sur la route. De mémoire, il y en aura trois.

Mme Marguerite DENIS évoque la zone 30 mise en place en venant de Chalampé. Personnellement, elle pense que cette zone démarre trop tardivement, elle devrait démarrer plus tôt dans la rue du Général de Gaulle. Elle suggère également un marquage au sol pour renforcer l'attention des automobilistes.

Mme Martine LUTHRINGER informe que cela fait partie de l'étude menée pour la rue du Général de Gaulle et normalement la zone 30 sera étendue jusqu'à la rue des Alpes.

- **Commission jumelage**

Elle s'est réunie le mercredi 3 juin 2026 pour commencer à préparer **les prochaines festivités du jumelage qui auront lieu en août 2027 à Bantzenheim**.

Tous les trois ans ont lieu des festivités en alternance, soit à Gontaud, soit à Bantzenheim. L'organisation, pour l'une ou l'autre commune, se fait tous les six ans.

La commission de jumelage est particulière par rapport aux autres commissions, elle comprend juste 3 élus, le reste des membres étant représenté par des personnes pouvant accueillir les participants de Gontaud. Par rapport à d'autres commissions, aucun programme de festivités (hormis le budget), n'est validé en conseil municipal.

Des informations seront communiquées car elles s'adressent à tous les habitants.

- **Comité communal consultatif des sapeurs-pompiers volontaires (CCCSPV)**

M. le Maire, Mme Martine LUTHRINGER, M. Pierre REMY et M. Michel SCHIFF ont participé au CCCSPV qui s'est réuni le 19 mai 2026.

M. Hervé CAMPELLO rappelle un autre problème discuté lors du dernier conseil municipal concernant la rue de la Verdre. Ce problème a été soulevé lors des deux conseils municipaux précédents concernant les camions qui passent toujours rue de la Verdre et s'inquiète de ne pas avoir eu de réponse à ce sujet. Il signale que la gendarmerie présente sur les lieux, il y a deux jours, a arrêté beaucoup de voitures.

M. le Maire a effectivement demandé leur intervention, pour un problème différent de celui de la rue de la Verdre ; il reviendra sur ce sujet par la suite.

Mme Martine LUTHRINGER avoue qu'elle n'a pas parlé du problème des camions, mais les panneaux ont été livrés et un panneau « sens interdit sauf riverains » sera posé du côté de la rue de la Hardt. Si les gendarmes arrêtent d'autres personnes que les riverains en question, elles seront verbalisées. Le panneau « interdiction de tourner à gauche » est commandé aussi, ainsi que les panneaux « interdiction de stationner » qui seront posés près des chicanes.

Informations transmises par M. Pierre REMY, 3^e adjoint au Maire

- **Commission urbanisme**

Elle s'est réunie le 6 mai. Les différents documents déposés depuis le début de l'année ont été passés en revue. Un point a été fait sur les obligations déclaratives, déclarations préalables ou permis de construire et un avis donné sur les enseignes de la zone artisanale.

AG de l'UNC

M. Pierre REMY a représenté Mme Anne DABRY à l'AG de l'UNC en date du 18 avril 2026. Il s'agit d'une association active, composée de 38 adhérents, dont 18 étaient présents à l'AG. Leur trésorerie est saine et comme bon nombre d'associations ils sont à la recherche de nouveaux adhérents et d'activités pour faire rentrer des fonds. Ils remercient la commune pour l'aide apportée.

Divers autres rendez-vous : réunion ADAUHR pour le bâtiment des douanes et pour les ateliers communaux. Les repreneurs de l'Hôtel-restaurant de la Poste ont été reçus également.

M. le Maire ajoute que cette entrevue s'est faite en présence de Mme Laure CAYOL qui instruit les permis et les dossiers de la commune de Bantzenheim. Elle est à Mulhouse et se déplace pour répondre aux questions techniques, selon les besoins des communes.

Informations transmises par Mme Anne DABRY, 4^e adjointe au Maire

- **AG de la fraternelle des donneurs de sang – 13 mai 2026**

Ils remercient la commune pour le soutien apporté.

L'ambiance est conviviale au niveau de cette petite association comprenant une quinzaine de personnes actives. Ils collaborent avec les « cyclos » pour la fête des rues ce qui leur a permis de faire de bonnes ventes. Leur budget est bien équilibré. 30 personnes sont présentes lors des journées de dons ce qui est honorable mais mériterait d'être amélioré. De ce fait, l'Etablissement du Sang ne souhaite pas augmenter le nombre de collectes dans l'année, qui reste au nombre de 3, au vu du petit nombre de dons. L'association va chercher à mieux communiquer pour cibler les jeunes donneurs.

- **AG de l'association quilles – 20 mai 2026**

Cette association est également très dynamique et a renouvelé partiellement son bureau lors de cette assemblée. Une équipe performe bien, des jeunes arrivent également. Ils remercient également la mairie pour le soutien apporté. Une prévision de travaux concerne le sol de la piste qui est vieillissant. Ils sont contents d'annoncer qu'après 8 ans de suspension le « challenge holl » est relancé cette année et aura lieu demain.

- **AG de l'Amicale des Pompiers - 22 mai 2026**

Association très dynamique avec une importante section de vétérans. L'école des jeunes sapeurs-pompiers fonctionne très bien. Ils ont passé leur brevet cette année et l'ont obtenu à l'unanimité. Par année, ils ont une centaine d'interventions.

Le corps de sapeurs-pompiers de Bantzenheim a voté pour continuer les interventions sur des nids de guêpes. Leur budget se porte bien, mais ils ont des problèmes de locaux et de toiture. Ils remercient bien entendu la municipalité pour leur soutien.

- **Union Sportive de Blodelsheim-Bantzenheim (USDB)**

Ils ont la volonté de pérenniser le club avec l'ouverture de la section garçons chez les plus jeunes. Blodelsheim était entièrement tournée vers l'entraînement des filles. Les entraînements sont répartis entre les villages et seul Bantzenheim possède une salle des sports qui correspond à des entraînements hivernaux. Une discussion sera menée avec les autres associations pour l'occupation de la salle des sports. Pour la prévision des travaux à soumettre à la commune il leur a été demandé d'établir une liste précise par rapport à l'acquisition de matériel. Pour l'instant la seule demande qui est un peu urgente pour eux concerne l'éclairage du terrain d'entraînement qui est vieux et qui amène des zones d'ombre.

- **Journée citoyenne**

60 personnes ont participé à la matinée avec 40 personnes présentes au repas.

C'était une belle journée, avec une météo favorable. Mme Anne DABRY remercie les personnes du conseil municipal qui s'étaient rendues disponibles pour un coup de main. De nombreux retours des participants ont fait état de leur satisfaction d'avoir pu réaliser de petits travaux pour la commune et avoir passé un moment très convivial. Certains points sont à améliorer mais elle se promet d'y travailler après la fête des rues. B+T environnement a sponsorisé l'événement en finançant les repas, Butachimie a fourni les tee-shirts et le Crédit Mutuel le petit matériel. On les en remercie vivement.

- **Commission Animation Culture**

En partenariat avec la Filature pour les spectacles ayant lieu hors des murs et en sous-partnership avec Ottmarsheim, ceux proposés pour l'année prochaine se passeront à nouveau à Ottmarsheim, vu la demande faite pour organiser l'événement proche d'un collège et des classes sollicitées pour y assister. Le collège étant sur Ottmarsheim, la médiathèque d'Ottmarsheim a proposé d'être porteuse de ce divertissement.

La commission va plancher entre autres sur la proposition d'une autre animation en

remplacement de cette représentation, en plus de celles recherchées et proposées par la médiathèque.

- **Pour information le Festival de Jazz aura lieu en date du 2 août 2026.**

M. Eric CLADEN souhaite des précisions quant à l'éclairage du terrain d'entraînement de football. A l'époque, il avait fait venir une entreprise pour gérer l'éclairage dans le but de faire homologuer le terrain, ce qui a effectivement eu lieu après mise en place de l'éclairage.

Mme Anne DABRY répond que le terrain d'honneur possède toujours son homologation.

M. Jean-Marc PILOT ajoute que le terrain annexe est effectivement homologué aussi mais les lampes éclairant le terrain sont vieillissantes et des zones d'ombre se découpent sur le terrain. Ces travaux sont déjà prévus dans la liste citée plus haut.

Informations transmises par M. Daniel GODINAT, 5^e adjoint au Maire

- **Cross des écoles**

L'organisation était parfaite, les bus étaient à l'heure et les participants au complet. Le parcours était sympa pour les enfants et deux jeunes de Bantzenheim ont été médaillés.

- **Commission info**

Le travail était principalement axé sur le bulletin communal. La commission se réunira une nouvelle fois le 8 juin pour une réflexion qui se portera plus sur la signalétique.

Mise en place du bureau de la Régie de l'Eau

C'est la collectivité qui a la compétence de l'eau maintenant. Le souci est que notre syndicat n'a pas de voix. Il y a trois syndicats qui sont à cheval sur la communauté de communes dont celui de Bantzenheim-Rumersheim, le syndicat d'eau de Wittenheim qui est resté indépendant et Ensisheim-Bollwiller et environs qui va être aggloméré à la Régie de l'Eau plus tard. Notre rôle consiste à assister mais sans pouvoir prendre de décision. Des explications ont été fournies sur la création, le fonctionnement, les volumes traités, la partie financière.

La Régie souhaite que la consommation moyenne d'une famille qui utilise 420 m³ par an s'équilibre sur toutes les communes de m2A. Actuellement à Bantzenheim le prix est d'environ 100 €/an et se montera à 238 € en moyenne dans un futur proche, les prix étant lissés sur toutes les communes de m2A pour éviter à certaines communes de payer leur consommation 330 € comme c'est le cas actuellement.

Cette décision n'est pas à notre avantage alors que le prix de l'eau était en bonne maîtrise à Bantzenheim. Quels pourraient être les moyens d'opposition ? Nous avons notre château d'eau avec Rumersheim, mais la Régie de l'Eau aimerait bien agglomérer tous les petits syndicats sur leur territoire pour gérer entièrement le prix et l'approvisionnement de l'eau.

M. Daniel Godinat prône pour une indépendance qu'il défendra lors d'une prochaine réunion avec l'ancien bureau du syndicat d'eau qui aura lieu la semaine prochaine. Il tient par ailleurs à signaler que le nouveau groupe électrogène est enfin prêt à être installé et pourra enfin remplacer l'ancien, vieux d'une cinquantaine d'années et dont le remplacement avait été moult fois demandé.

- **Les tablettes**

Il était question de renouveler les tablettes en notre possession depuis l'ancien conseil. Deux offres ont été étudiées soit en achat pour des tablettes à plus de 900 €/pièce, sachant que les ordinateurs coûtent moins cher, soit en location.

Le problème de la location sur 6 ans représente par mois un surcoût de 500 €/par tablette. Sur 6 ans cela représenterait plus de 30 000 € pour les treize tablettes. M. Daniel Godinat sollicite l'avis des membres du conseil. Souhaitent-ils tous avoir une tablette ? Comment progresser sur cette question ? Ce matériel est certes pratique pour la transmission des documents mais son coût incite à la réflexion, d'autant par rapport à son obsolescence rapide.

On est partis sur l'option leasing pour les ordinateurs car en cas de souci il y a un suivi technique assuré, voire un remplacement, sans connaître le délai de remplacement d'une tablette.

M. Eric CLADEN demande quelle est la différence entre les tablettes et les ordinateurs ?

M. Daniel GODINAT expose que les tablettes sont à 900 € et les PC à 600 ou 700 €. Par contre, pour les PC la partie leasing coûte beaucoup plus cher, les risques étant plus importants de les abîmer. La question est de savoir s'il y a réellement besoin d'un ordinateur portable ou d'une tablette pour les membres du conseil ? Les utilisateurs du précédent mandat s'en servaient principalement pour la lecture des documents.

M. Thierry SALTZMANN précise qu'avec les tablettes du précédent mandat il n'était pas possible de faire grand chose ce qui rendait forcément peu enclin à son utilisation. Une projection sur écran pourrait suppléer à l'utilisation d'une tablette.

M. Daniel GODINAT explique que les tablettes qui permettent de travailler grâce à de nombreuses fonctionnalités ne sont accessibles qu'à des prix relatifs à leurs performances.

Mme Anne DABRY pense qu'il faut peut-être temporiser et attendre le déploiement du nouveau système de gestion électronique des documents (GED), en regardant comment se font les accès de chacun et pour lequel il faudra peut-être un support.

M. le Maire demande si tout le monde est équipé en informatique, car à la médiathèque il y a un tout nouvel ordinateur installé pour le public, avec une imprimante, permettant aux personnes qui préfèrent les documents papier de les imprimer.

M. Thierry SALTZMANN souhaite savoir si un envoi de documents par mail nécessite beaucoup d'investissement.

M. le Maire répond que les envois par mail se font sans difficulté particulière. Ce qui demanderait plus d'efforts et de temps concerne la reproduction des documents, le tri et la mise sous pli, cela reste toutefois possible pour la période budgétaire.

M. Hervé CAMPELLO revient sur les deux offres, la première étant de 900 €.

M. Daniel GODINAT précise qu'il s'agit d'une offre d'achat à 900 €, la seconde concerne un leasing.

M. le Maire déclare que la mensualité sur une période de 6 ans était beaucoup plus faible. La proposition portait sur 3 ou 6 ans. Mais sur la période de 3 ans la mensualité portait sur 600 €/mois environ. Partant du principe que les membres du conseil auront besoin de leur matériel tout le long du mandat, l'offre sur 6 ans portait sur environ 500 €. Pour une somme totale (x12 x6) de 36 000 €.

M. le Maire demande quelles seraient les personnes ayant besoin d'une tablette ?

M. Hervé CAMPELLO ajoute qu'on parle de l'outil mais pas de son utilité.

M. Jean-Marc PILOT précise que pour expliquer l'utilité c'est facile, soit on passe par la GED comme cela a été fait, soit on revient sur quelque chose de plus simple comme l'envoi de tous les documents par mail et tout sera réceptionné de cette manière. Chacun gèrera à sa manière et en cas de discussion l'écran sera là pour une projection.

M. Thierry SALTZMANN avoue qu'avec les tablettes actuelles il n'est pas possible de récupérer les documents.

M. Jean-Marc PILOT acquiesce en assimilant ces tablettes à des liseuses.

M. Hervé CAMPELLO dit qu'il faudrait demander une ou deux tablettes au prestataire pour voir si le test de chargement est concluant.

M. le Maire explique qu'en leasing il n'est pas possible d'avoir un prêt. Le fournisseur s'est engagé oralement pour la tablette à 850/900 € convenant pour une telle utilisation. Il ne lui est pas possible de proposer moins cher. Pour réceptionner un mail, l'ouvrir, télécharger les documents jusqu'à 30 pages ou plus, des plans, ces tablettes seraient fonctionnelles par rapport aux anciennes qui ne possédaient pas la puissance nécessaire.

M. Jean-Luc LINDECKER se demande si les détenteurs d'une telle tablette pourraient éventuellement racheter ce matériel à la fin du mandat.

M. le Maire dit qu'il n'est pas possible de racheter le matériel à la mairie. Il est proposé à chacun de réfléchir à cette question et d'en débattre ultérieurement avec un tableau à l'appui.

POINT N° 14
Divers

M. le Maire informe :

- **Syndicat Mixte de l'EHPAD**

Hier soir a été installé le nouveau syndicat mixte de l'Ehpad. Ce sont des personnes qui s'occupent de tous les travaux du bâtiment. Il est de tradition que le Président soit le maire de Bantzenheim. La 1^{re} vice-présidente est la maire de Blodelsheim, Mme Liliane HOMBERT et le 2^e vice-président est M. Jean-Marie BÉHÉ d'Ottmarsheim. Quatre autres personnes du Syndicat Mixte ont été désignées pour siéger à l'association de gestion. De gros investissements sont prévus par l'Ehpad ; ils concernent l'étanchéité, la fibre pour toutes les chambres et de l'entretien général.

- **Vidéo surveillance**

Quelques incivilités ont eu lieu au niveau de la caserne des pompiers. Un panier de basket a été accroché contre la vitre qui est protégée par des grilles mais la balle a tapé sur le mur et a laissé des marques.

M. le Maire propose de remettre un ou deux paniers de basket dans un endroit approprié.

M. Jean-Marc PILOT rappelle qu'un city stade avait été prévu à côté du skate park.

Mme Martine LUTHRINGER pointe sur la mise en sécurité des joueurs.

- M. le Maire a été averti par les ouvriers communaux que 3 jeunes décortiquaient un scooter derrière le terrain de pétanque, en disséminant les pièces, mêlant tout cet amas avec de l'outillage, des chips, et autres... Une patrouille de gendarmerie a été prévenue et est intervenue rapidement pour demander des explications à ces 3 jeunes bricoleurs. Il s'avère qu'ils venaient de Neuenburg et ils ont été prévenus qu'en cas de récidive et en possession des renseignements les concernant, il y aurait un premier R.A.O. (rappel à l'ordre).
- Tout au bout de la rue de Battenheim, les agents de la CEA ont fauché environ 2 m d'herbe après le panneau. Mais cette action est loin d'être suffisante car l'endroit est accidentogène car il manque totalement de visibilité. La CEA sera à nouveau sollicitée pour une opération plus importante.
- **A mettre dans les agendas**
Les 22 et 23 août – Championnat d'Alsace du Labour près du hangar de Pierre CRONENBERGER, organisé par les Jeunes Agriculteurs. Entre 3 000 et 5 000 personnes sont attendues.

Ouverture du débat

M. Hervé CAMPELLO prévient qu'en prenant la parole, il va faire rire tout le monde. Il rappelle la période de forte canicule obligeant à ouvrir les fenêtres durant la nuit. Mais la nuit entière a été rythmée par le son du jet d'eau arrosant le terrain de foot voisin : « *tche-te - tche-te - tche-te* » si exaspérant, que tout en vouant intérieurement les responsables aux gémonies, la solution du déménagement s'est imposée. Mais plus sérieusement, il ne trouve pas cela très logique de la part du responsable de cet arrosage qui détient une minuterie et décide de porter plainte si cela se renouvelle.

M. Daniel GODINAT déclare que cet arrosage ne marche pas avec une minuterie et ce n'est pas quelqu'un qui appuie sur un bouton. C'est un puits, avec une pompe dans le puits et un logiciel qui gère

l'arrosage en fonction des sondes tensiométriques qui sont des sondes mesurant l'humidité dans le sol, calculée en fonction de la météo, de l'évapotranspiration et l'arrosage se met tout seul en route. On demande aux agriculteurs d'arroser la nuit pour limiter l'évaporation de l'eau (1% de différence) là c'est l'ordinateur qui gère tout seul quand il doit mettre le système en route. Et il sait que la capacité du sol peut contenir 20 litres par m², il recharge et calcule qu'au bout de 3, 4 ou 5 jours, en fonction de la météo, il arrive à un seuil critique et il relance.

M. Hervé CAMPELLO est d'accord avec ces arguments, mais il y a eu des orages pendant 3 jours et l'arrosage a quand même fonctionné.

M. Daniel GODINAT dit qu'en cas de pluie il faut avant tout en mesurer la quantité.

M. Hervé CAMPELLO évoque 12 ou 15 mm.

M. Daniel GODINAT pense que le terrain de foot a une capacité de stockage dans le sol d'à peu près 40 à 50 mm et ces logiciels calculent en fonction de la météo à venir qu'ils anticipent. Une application sur téléphone permet de rentrer la réserve utile aux différentes parcelles agricoles, avec des pluviomètres connectés à proximité et un avertissement arrive sur le téléphone que pour telle ou telle parcelle il ne reste que trois jours de réserve avant le début de l'arrosage, même s'il pleut. En cas de pluie, il monte la courbe pour éviter d'être dans la réserve critique, parce qu'il y a une réserve difficilement utilisable dans le sol, le sol reste humide mais les plantes n'arrivent plus à capter cette eau. Si on arrive à ce moment-là tout le terrain de foot est à refaire. Le logiciel est très bien paramétré.

M. Hervé CAMPELLO ajoute que le logiciel peut être réglé à tout moment par un informaticien exercé...

M. Jean-Luc LINDECKER a entendu parler d'un trésor et aimerait quand même que lors de ce mandat la montre puisse être changée et qu'enfin l'heure exacte soit affichée de manière plus visible également.

M. Jean-Marc PILOT dit que cette montre n'a jamais été à l'heure, alors qu'il s'agit déjà de la 2^e ou 3^e montre.

M. Thierry SALTZMANN a une question par rapport au Syndicat d'Eau. Nous avons normalement 4 sièges à ce Syndicat et comment la décision a-t-elle été prise pour restreindre ce nombre à 2 ?

M. Daniel GODINAT répond que des membres ont été proposés à la Régie de l'Eau et ce sont les élus de la Régie qui ont décidé. Un mail a été renvoyé très tôt à M. Luc RICHARD, le vice-président, pour avoir des informations sur leur politique et leur vision sur le Syndicat sans jamais obtenir de réponse. Il a été interpellé lors de la mise en place du bureau. Il s'avère qu'eux aimeraient beaucoup savoir ce qui se passe de notre côté car ils mettent nos compétences en doute.

M. Thierry SALTZMANN se demande si les problèmes sont liés au manque d'investissement de la part de Rumersheim ?

M. Jean-Marc PILOT avoue que c'est de cette manière que les difficultés ont démarré mais le problème depuis le début, comme expliqué il y a quelque temps, est qu'à partir du moment où c'est m2A qui nomme les gens qui sont au Syndicat il y aura des changements.

M. Thierry SALTZMANN aimerait savoir si ce régime est typique à notre syndicat ou si c'est la même chose pour tous les syndicats ?

M. Daniel GODINAT indique que dans toutes les communes concernées par m2A, il n'y a plus que 3 syndicats indépendants existants, tels cités plus haut. Ils ont des DSP mais fin 2026 cela prendra fin et ils intégreront la Régie de l'Eau à 100%. Juste Bantzenheim-Rumersheim va rester un peu à part.

M. Thierry SALTZMANN demande si M. RICHARD et M. JULIEN siègent dans tous les syndicats ?

M. Daniel GODINAT répond qu'eux sont président et vice-président. Mais il ignore s'ils ont pris des places dans les autres syndicats.

M. Thierry SALTZMANN pense qu'il faudrait poser la question, car il n'y a pas de raison que cela se passe chez nous et pas ailleurs.

M. Jean-Marc PILOT explique que Rumersheim devait intégrer Neuf-Brisach. Comme la loi NOTRE a été changée, ils ont pu rester indépendants. Mais le problème à présent est que du côté de Bantzenheim, il y a 2 personnes de Bantzenheim et 2 de Mulhouse. Si les 2 personnes de Mulhouse ne sont pas présentes aux réunions, les 4 autres personnes de Rumersheim pourraient décider ce que bon leur semble.

M. Thierry SALTZMANN se dit contrarié par les 2 personnes qui remplacent les élus de Bantzenheim et qui ne sont pas de Bantzenheim. Bantzenheim ne s'immisce pas dans les affaires de Riedisheim, d'où vient M. RICHARD, ni à Bollwiller, d'où vient M. JULIEN. Il aimerait bien connaître la règle officielle.

M. Jean-Marc PILOT déclare que la règle officielle est que m2A a la compétence de l'eau. Les statuts n'ont pas été changés mais ils stipulaient au départ 2 personnes.

M. Jean-Marc PILOT explique avoir donné sa démission parce qu'il avait compris qu'il n'était plus possible de fonctionner de cette manière. Le risque de se faire manger est bien réel faute de n'avoir pas su modifier les statuts en temps utile pour procéder à un verrouillage qui aurait permis d'assurer une tranquillité. On ne peut que regretter ce qui s'est passé, mais la demande des statuts n'avait pas abouti dans un premier car ils étaient sensés être inexistants selon la réponse obtenue. Il a fallu de la pugnacité pour procéder à des fouilles afin de mettre la main dessus. Malgré cela ils n'ont pas été changés et ce n'est pourtant pas faute d'avoir relancé le sujet maintes fois.

Le président dit « enfin on a mis un groupe électrogène », alors que ça fait dix ans qu'il a été réclamé !

Le drame c'est la perte de toute compétence. Sur une appréciation très personnelle, cela n'a plus d'intérêt pour Bantzenheim. Par contre, pour Rumersheim le bénéfice est lié à une eau qui sort à 15 ou 30 centimes pour leurs habitants. Bantzenheim va donner l'eau à la Régie qui la lui revendra en faisant des affaires. Le seul argument qu'on puisse défendre est la fourniture d'une eau à moindre coût...

J'espère qu'en cas d'absence, MM. RICHARD et JULIEN donneront procuration aux gens de Bantzenheim sur place qui seront alors 4 contre 4, mais cette égalité peut aussi bloquer toute décision.

M. Daniel GODINAT explique que Bantzenheim a l'avantage d'avoir les puits sur le ban de Rumersheim, donc sur deux communautés de communes différentes ce qui les empêchera peut-être d'imposer leur volonté.

M. Jean-Marc PILOT avance que la seule chose à défendre au maximum c'est la chambre de connexion à faire pour avoir un bouclage complet en cas de souci au niveau des châteaux d'eau.

Le débat est clos à 22h30.